

Conditions Générales de Vente

I. Introduction

La Société par Action Simplifiée Unipersonnelle Boos'Ta Plante (appelée ci-dessous la « Société ») est immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro RCS 881 544 704. La Présidente, Madame Elise Oger dirige la Société. Son siège social est situé à Domlèger (80370) au 8 Bis rue de la croix. Il est possible de contacter la société par téléphone au 06 35 90 17 92, par mail à l'adresse boostaplante@gmail.com ou par voie postale au siège de la société. Les coordonnées de contact et renseignements sur la production sont visibles sur le site internet de la société : www.boostaplante.fr.

II. Clause générale

Les ventes de la Société Boos'Ta Plante sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes les conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute prestation accomplie par la SAS Boos'Ta Plante, implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente.

III. Les produits de Boos'Ta Plante

Bien informer le Client sur les marchandises avant de passer commande est primordial pour la Société. De ce fait, les fiches techniques des produits sont communiquées par l'entreprise sur simple demande du Client et sont accessibles sur le site internet de l'entreprise (www.boostaplante.fr). Elles comprennent les caractéristiques de chaque produit et les conseils d'application.

Les produits sont vendus dans différents conditionnements (1L, 6L, 22L ou 250L). Les formats, étiquettes, couleurs changent mais n'altèrent en rien leur qualité ou le produit vendu.

La production est artisanale et les produits sont 100% naturels. D'une fabrication à une autre, les teintes de couleurs peuvent varier. Ce changement n'est en aucun cas révélateur d'altération du produit. De même, la déformation des contenants (gonflements) n'engage pas la qualité du produit.

Les étiquettes sur les produits présentent les informations essentielles à l'utilisation et le stockage. Néanmoins, Boos'Ta Plante propose des conseils d'application personnalisés selon les différents cas. Il appartient au Client de s'informer sur les produits.

IV. Formation du contrat

Lorsqu'un devis est établi par nous, il constitue les conditions venant à modifier ou compléter les conditions générales de vente (ci-présentes). La commande est considérée comme définitive dès la réception de la totalité du paiement par la Société. Toute commande est définitive et engage le client.

V. Règlement

Pour prendre en compte la commande du Client, la Société doit recevoir la totalité du paiement de la commande.

A défaut du paiement au moment de la commande et suivant l'accord de la société, le client devra régler la totalité de sa commande à la réception de la marchandise.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées, le client doit verser à la Société une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal.

Le taux retenu est celui en vigueur le jour de la commande. Il est révisé tous les 6 mois selon l'Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014. En plus des indemnités de retard, toute somme non payée

à sa date d'éligibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

VI. Livraison et transport

La commande est préparée dès réception du paiement de celle-ci. En cas de circonstances particulières, elle pourra l'être également sans délais au jour de la commande suivant accord exprès de la société Boos'Ta Plante, le paiement intervenant alors le jour de la livraison. En cas de délais supplémentaires imposés par la force majeure ou par le fait d'un tiers, la société en informera le client. Cet éventuel délai, ne pourra pas engendrer des dommages et intérêts ou annulation de la commande.

Les livraisons sont réalisées par un transporteur externe à l'entreprise. Le Client pourra recevoir une commande en plusieurs fois. L'entreprise Boos'Ta Plante s'investi pour faire livrer les marchandises commandées dans les meilleurs délais possible. Le délai de livraison ne peut être donné par Boos'Ta Plante qu'à titre indicatif. L'acheteur sera informé de celui-ci, dès la programmation de la livraison avec le transporteur (au plus tard sous quinzaine après le paiement). Les retards dans les transports n'engagent en rien la responsabilité de l'entreprise.

Toute marchandise livrée et/ou facturée ne pourra être retournée.

La livraison est effectuée soit au lieu donné sur le bon de commande, soit à l'adresse de livraison communiquée au moment de passer commande.

Un Client étranger se doit de vérifier que la marchandise achetée est conforme à la réglementation de son pays. Boos'Ta Plante (ou le site www.boostaplante.fr) ne sera pas tenu responsable des conséquences liées à la réglementation du pays de l'acheteur.

Nos marchandises voyagent au risques et périls de l'acheteur. De ce fait, le transfert de risque s'effectue dès l'expédition des produits des entrepôts de la Société. Il appartient donc au client en cas de besoin, d'exercer tous recours auprès du ou des transporteur(s) responsable(s)

VII. Modes de paiement et facturation

Le Client recevra la facture par voie électronique ou postale sous huitaine à la suite de sa commande. Celle-ci comprend le détail du prix de chaque produit HT, le montant de la TVA sur la commande et le total TTC de la commande.

Le paiement de la commande est un paiement comptant au jour de la réception de la facture ou à défaut et suivant accord de la société à la réception de la commande soit par chèque, soit par virement bancaire.

VIII. Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au moment de la réalisation du devis ou de la prise de commande si celle-ci ne fait pas l'objet d'un devis préalable. Ils sont donnés en euros et sont calculés HT. Le taux de TVA des marchandises est ajouté au montant HT de la commande ainsi que les frais de transport dédiés à la livraison. Toute variation du taux de TVA sera immédiatement répercutée sur le prix.

Les tarifs unitaire (au Litre) sont déterminés et sont transmis au préalable par mail à la demande du Client. Les réductions liées aux quantités et au volume commandé sont affichées sur la grille tarifaire en vigueur.

Boos'Ta Plante se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cependant la Société s'engage à facturer les marchandises aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

IX. Preuves de transactions

Toute information peut être conservée par Boos'Ta Plante dans les conditions légales de sécurité des données. Ces données peuvent être considérées par la Société comme preuves des communications, commandes, paiements entre le Client et la Société. Les documents sont conservés sur des supports fiables et peuvent servir de preuves.

X. Données personnelles collectées

Veillez noter que certains renseignements sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre commande.

Les informations personnelles communiquées sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société Boos'Ta Plante.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes ou réaliser des études statistiques.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution de nos prestations, sauf si :

- vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants.

Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense...)

En sus du droit d'accès, de rectification et d'opposition prévu ci-dessus, le Client peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et détenus par la présidente de la société Boos'Ta Plante, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un message électronique à boostaplante@gmail.com ou par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante 8bis rue de la croix, 80370Domléger en justifiant de son identité.

Ainsi, le Client peut, à titre irrévocable, demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez nous adresser une réclamation à la CNIL.

XI. Garantie

La garantie se limite au remplacement des produits défectueux (exclusion des réparations de tout autre préjudice notamment les pertes d'exploitations) selon les limites des garanties légales prévues par la loi.

Exclusions : Le remboursement de tout frais de déplacement, main d'œuvre, dommage, manque à gagner ou tout autre dommage matériel ou immatériel est exclu.

La société ne pourra être tenue responsable de la mauvaise utilisation des produits par le Client, par un tiers ou par un cas de force majeure. La Société ne pourra pas être tenue responsable légalement en cas de dommage fait aux cultures (ou de manque de visibilité de l'efficacité).

La garantie ne joue pas sur les incidents liés aux défauts ou détérioration de la marchandise liée à une négligence du Client, un défaut de surveillance, l'usure naturelle, une mauvaise utilisation des produits...

XII. Réserve de propriété

Selon la loi du 2 mai 1980, la Société conserve la propriété des biens vendus jusqu'à la réception du paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des biens.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner.

La société se réserve le droit de reprendre des produits livrés, dans le cas où le paiement n'est pas versé dans les délais prévus.

Si une marchandise n'est pas payée dans son intégralité, le Client s'engage à la conserver de manière qu'elle puisse être identifiée comme étant la propriété de la Société. De plus, dans ce cas de non-paiement ou de paiement partiel, le Client devra apporter tous les soins nécessaires à la garde ou à la conservation des produits. Il devra également souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir d'éventuels dommages causés aux produits.

XIII. Réception des produits.

Toute commande engage le Client quant à la réception de sa marchandise. En cas de refus de réception (de la totalité ou d'une partie de la marchandise), Boos'Ta Plante sera en droit de prélever le montant total de la commande ou la somme sera à acquitter dans les 48 heures suivant le refus.

Lors de la livraison, seul le Client peut vérifier l'état de la marchandise. Celle-ci doit être effectuée avant le déchargement.

Selon les articles L. 133-3 et suivants du Code de Commerce, seul le Client est qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur dans les 3 jours suivant la livraison, par lettre recommandée, avec accusé de réception. Un double de ce courrier est adressé à la Société.

Après avoir vérifié le chargement, le Client et le transporteur signent le bon de livraison. Aucune réclamation ne pourra être reçue en l'absence de signature de ce bon.

Le déchargement de la marchandise est sous la responsabilité du Client. En signant les CGV, il accepte la prise en charge de cette responsabilité. De plus, le Client doit être dans la capacité de décharger la marchandise avec l'outil adéquat. En cas d'incapacité au Client de réaliser le déchargement, la Société Boos'Ta Plante se réserve le droit de facturer les frais liés au retour de la marchandise dans les entrepôts.

Le client s'engage à faire livrer sa marchandise dans un lieu accessible à tout type de transporteur. Le stockage des marchandises réceptionnées est sous la responsabilité du Client. Boos'Ta Plante aura respecté ses obligations dès lors que la marchandise sera livrée dans son intégralité.

En Cas de réception d'un ou plusieurs produits non Conformes à la commande, Boos'Ta Plante procédera à l'échange de marchandise. Pour cela, le Client devra envoyer dès réception une photo de l'erreur pour que la société constate la non-conformité. Ensuite la société enverra un bon de retour à sa charge et procédera à l'envoi des produits commandés à ses frais.

XIV. Droits de propriété intellectuelle

Tous les documents, images ou autres supports de communication mis à disposition du Client o sont protégés par les droits de propriété intellectuelle. De ce fait, leur utilisation est réservée à l'usage privé et toute reproduction totale ou partielle est interdite.

XV. Litiges consommateurs

En vertu de l'article L.612-1 du Code de la consommation « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. »

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L.612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L.611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers. Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement à l'adresse suivante : boostaplante@gmail.com.

XVI. Droit applicable en cas de litige

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. A défaut d'accord amiable entre les Parties, le litige sera soumis aux tribunaux français.

XVII. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil. La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues.